

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY  
EN DATE DU MARDI 13 AVRIL 2021 A 20 HEURES 30**

Date de convocation : 07/04/2021

SOMMAIRE :

- 1) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020 ;
- 2) – BUDGET COMMUNAL 2021 (IMPOSITIONS, SUBVENTION, TABLEAU DES EFFECTIFS) ;
- 3) – COMPTE DE GESTION 2020 – ZONE AMENAGEMENT RUE DE LA GARE ;
- 4) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 – SERVICE ASSAINISSEMENT ;
- 5) – BUDGET 2021 – SERVICE ASSAINISSEMENT ;
- 6) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 – SERVICE EAU POTABLE ;
- 7) – BUDGET 2021 – SERVICE EAU POTABLE ;
- 8) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 – LOTISSEMENT « TERRASSES DE LUZIERES » ;
- 9) – BUDGET 2021 – LOTISSEMENT « TERRASSES DE LUZIERES » ;
- 10)– CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN »
- 11)– QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt et un, le sept Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la salle des fêtes de CONTY.

Etaient présents :

BOHIN Pascal	LELEU Linda
RENAUX Jean-Michel	DUCROCQ Jonathan
GREVIN Cécile	THIERRY Patrick
FAY José	VAN OOTEGHEM Clarisse
VASELLI Bérengère	RONGIER Marie-Laure
BOULANGER Héloïse	MANCAUX Christophe
DENIS Mathieu	DE TOMI Isabelle

Excusés : Mme BRKA Virginie ayant donné pouvoir à M. DENIS Mathieu, Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte ayant donné pouvoir à Mme LELEU Linda, M. BROISSART Dominique ayant donné pouvoir à M. MANCAUX Christophe.

M. DEVISME Arnaud et M. CARON Yannick, absents.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal du 07 avril 2021 étant adopté, l'ordre du jour est abordé.

**I – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020 :**

M. le Maire présente à l'assemblée les réalisations budgétaires 2020 qui laissent apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 1 057 564.94 €uros

Recettes de l'exercice : 1 210 684.87 €uros

Résultat de l'exercice : 153 119.93 €uros  
Résultat reporté antérieur : 490 746.55 €uros

M. le Maire précise qu'à ce résultat il convient d'ajouter l'excédent de clôture de fonctionnement de la zone rue de la Gare qui s'élève à 259 525.19 €uros, soit un résultat cumulé de 750 271.74 €uros

M. le Maire précise que le chapitre 011 n'a été réalisé qu'à hauteur de 71% des prévisions budgétaires. En effet, compte tenu de la crise sanitaire certaines charges ont été moindres. Pour le chapitre 012, même si les agents n'ont pas travaillé durant le confinement, la réglementation de la fonction publique territoriale impose de maintenir l'intégralité de la rémunération.

Section d'investissement :  
Dépenses de l'exercice : 383 317.43 €uros  
Recettes de l'exercice : 455 302.74 €uros

Dépenses : restes à réaliser : 523 406.00 €uros  
Recettes : restes à réaliser : 552 400.00 €uros

Résultat reporté antérieur - 170 702.23 €uros  
Résultat de l'exercice - 98 716.92 €uros

M. le Maire précise qu'à ce résultat il convient d'ajouter l'excédent de clôture d'investissement de la zone rue de la Gare qui s'élève à 92 830.25 €uros, soit un résultat cumulé de : - 5 886.67 €uros.

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat de fonctionnement suivant :

Report en section de fonctionnement : 744 385.07 €uros  
Affectation en investissement (compte 1068) 5 886.67 €uros

Le compte de gestion 2020 du Trésorier est conforme au compte administratif 2020.

## **II – BUDGET COMMUNAL 2021 :**

M. le Maire présente à l'assemblée le budget prévisionnel communal pour 2021. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 2 126 803 €uros  
- Section d'investissement : 1 960 709 €uros

M. le Maire précise à l'assemblée que la participation communale à la construction du centre de secours sera réglée en 2022. Nous avons reçu ce jour la délibération de la Commune de O de Selle acceptant le financement de ce projet départemental.

Mme VASELLI Bérengère demande que le chef de centre soit informé de l'évolution du projet de construction.

Sur le compte 67441, la prévision concerne le reversement au Sivu de Gendarmerie du loyer du casernement perçu par la Commune. Chaque année le Sivu reverse une participation à la Commune (compte 7488 en recettes).

M. RENAUX Jean-Michel (Président du Sivu de Gendarmerie) informe l'assemblée des travaux réalisés sur les logements et dans les bureaux de Gendarmerie de Conty, notamment au niveau de l'isolation.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition pour 2021. Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, et en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

L'état des impositions 2021 s'établit donc ainsi :

	Bases	Taux	Produit fiscal	Allocations compensatrices
Taxe foncière bâtie	1 106 000 €	33.88%	374 713 €	8 246 €
Taxe foncière non bâti	97 200 €	14.04%	13 647 €	3 416 €
C.F.E.	209 800 €	8.81%	18 483 €	3 949 €
		TOTAL	406 843 €	15 611 €

La commission de finances, réunie le 8 avril 2021, propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en ont fait la demande :

- L.S.P. 7 500 €uros
- C.S.C. Football 2 200 €uros
- Souvenir Français 200 €uros
- Judo Club 600 €uros
- La Fraternelle 1 200 €uros
- Ateliers du Val de Selle 500 €uros
- Les Améthystes 500 €uros
- Gymnastique 200 €uros
- La Roue Cool 600 €uros
- Badminton Tennis 1 000 €uros

Au niveau de la section d'investissement, M. le Maire précise que le versement des subventions intervient seulement lorsque les travaux liés au programme auquel elles sont rattachées sont achevés et payés.

M. MANCAUX Christophe estime que le pourcentage de subventions par rapport au budget investissement n'est pas négligeable et que ceci est positif.

M. le Maire confirme qu'effectivement que la situation budgétaire est saine et que l'autofinancement de la collectivité permet la réalisation de travaux. Bien entendu certaines recettes sont uniques et ne seront pas reconductibles en 2022.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du plan de relance, le Département et l'Etat ont passé un accord afin de permettre le financement de certains programmes (par exemple la restauration du patrimoine culturel ou la réhabilitation de l'habitat insalubre).

Après s'être fait donné toutes explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité le Budget communal 2021 tel qu'il est présenté,
- accepte les propositions pour l'attribution des subventions (M. BOHIN Pascal ne participe pas au vote pour le club de Badminton-Tennis, Mme GREVIN Cécile ne participe pas au vote pour le LSP et M. RENAUX Jean-Michel ne participe pas au vote pour le Souvenir Français)
- décide de maintenir les taux d'imposition de 2020.

### **III – COMPTE DE GESTION 2020 ZONE RUE DE LA GARE ET AFFECTATION DES RESULTATS :**

Toutes les opérations comptables liées à la zone rue de la Gare étant maintenant achevées, il y a lieu d'affecter le résultat de ce budget, constatés dans le compte de gestion 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats de la zone rue de la Gare de la manière suivante :

- Transfert de l'excédent de fonctionnement sur le budget de fonctionnement communal pour 259 525.19 €uros ;
- Transfert de l'excédent d'investissement sur le budget d'investissement communal pour 92 830.25 €uros.

### **IV – SERVICE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 :**

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du service assainissement qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	46 123.80 €uros
Recettes de l'exercice :	66 382.49 €uros

Résultat de l'exercice :	20 258.69 €uros
Résultat reporté antérieur :	127 630.27 €uros
Soit un résultat cumulé de :	147 888.96 €uros (à reporter sur le budget 2021)

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	3 625 589.72 €uros
Déficit reporté 2019 :	287 314.94 €uros
Recettes de l'exercice :	3 959 844.75 €uros
Soit un résultat cumulé de :	46 940.09 €uros (à reporter sur le budget 2021)

Reste à réaliser :

Dépenses :	17 839.00 €uros
Recettes :	48 457.00 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du service assainissement tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat suivant :

Report en section de fonctionnement :	147 888.96 €uros
Report en investissement	46 940.09 €uros

Le compte de gestion 2020 du service assainissement du Trésorier est conforme au compte administratif 2020.

## **V- SERVICE ASSAINISSEMENT : BUDGET 2021 :**

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget 2021 pour le service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 221 209 €uros
- Investissement : 260 606 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2021 du service assainissement tel qu'il est proposé.

## **VI – SERVICE EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 :**

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du service eau potable qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 33 756.27 €uros  
Recettes de l'exercice : 63 331.33 €uros

Résultat de l'exercice : 29 575.05 €uros  
Résultat reporté antérieur : 208 712.72 €uros  
Soit un résultat cumulé de : 238 287.77 €uros (à reporter sur le budget 2021)

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 14 077.08 €uros  
Recettes de l'exercice : 18 202.83 €uros

Résultat de l'exercice : 4 125.74 €uros  
Résultat reporté antérieur : 82 694.07 €uros  
Soit un résultat cumulé de : 86 819.81 €uros (à reporter sur le budget 2021)

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du service eau potable tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat suivant :

Report en section de fonctionnement : 238 287.77 €uros  
Report en investissement : 86 819.82 €uros

Le compte de gestion 2020 du service eau potable du Trésorier est conforme au compte administratif 2020.

## **VII- SERVICE EAU POTABLE : BUDGET 2021 :**

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget 2021 pour le service eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 294 145 €uros
- Investissement : 365 131 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2021 du service eau potable tel qu'il est proposé.

## **VIII – LOTISSEMENT « TERRASSES DE LUZIERES » : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 :**

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du lotissement « Terrasses de Luzières » qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 4 380.00 €uros  
Recettes de l'exercice : 55 758.02 €uros

Résultat de l'exercice : 51 378.02 €uros  
Résultat reporté antérieur : 56 277.50 €uros  
Soit un résultat cumulé de : 107 655.52 €uros (à reporter sur le budget 2021)

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 0.00€uros  
Recettes de l'exercice : 0.00 €uros

Résultat de l'exercice : 0.00 €uros  
Résultat reporté antérieur : - 119 966.78 €uros  
Soit un résultat cumulé de : - 119 966.78 €uros (à reporter sur le budget 2021)

M. le Maire informe l'assemblée qu'une seule parcelle reste disponible. M. MANCAUX Christophe souhaite savoir si les tarifs des parcelles ont subi une baisse de tarif. M. le Maire précise que le prix du terrain a été fixé à 52 €uros le m<sup>2</sup> (prix très raisonnable) et qu'il a été appliqué à tous pour des raisons d'équité.

M. le Maire laisse la présidence de séance à M. RENAUX Jean-Michel et quitte la séance. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 du lotissement « Terrasses de Luzières » tel qu'il est présenté et décide de l'affectation du résultat suivant :

Report en section de fonctionnement : 107 655.52 €uros  
Report en investissement - 119 966.78 €uros

Le compte de gestion 2020 du lotissement « Terrasses de Luzières » du Trésorier est conforme au compte administratif 2020.

## **IX – LOTISSEMENT « TERRASSES DE LUZIERES » : BUDGET 2021 :**

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de budget 2021 pour le lotissement « Terrasses de Luzières » dont les prévisions sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 119 967 €uros  
- Recettes : 211 354 €uros

Section d'investissement :

- Dépenses : 119 967 €uros  
- Recettes : 119 967 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2021 du lotissement « Terrasses de Luzières » tel qu'il est proposé.

## **X- CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN :**

M. le Maire s'excuse pour l'envoi tardif du projet de convention relative au dispositif « Petites Villes de Demain » qui nous est parvenu dans la matinée.

CONTY est lauréate du programme « Petites villes de demain » en binôme avec Poix-de-Picardie. Sur le territoire de la CC2SO, deux binômes ont été choisis par l'Etat : Airaines-Oisement et Conty-Poix de Picardie. Ce dispositif sera suivi à l'échelle intercommunale.

Petites Villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement, dans une cohésion de territoire.

Par une convention, les collectivités bénéficiaires de ce dispositif, s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Ce programme ouvre des partenariats très intéressants pour les collectivités (ANAH, CAUE, Banque des Territoires, Département, Région, l'ADUGA...) mais aussi permet d'accéder à des financements.

Afin de mener à bien ce programme, les binômes doivent recruter conjointement un « Chef de Projet » dont la rémunération est subventionnée par l'Etat à hauteur de 75%. M. le Maire avait espéré un temps que les 25% restant soit pris en charge par la CC2SO, mais ce n'est pas sûr.

Le Conseil Municipal est invité à examiner la proposition de convention et à délibérer.

Les grandes orientations pouvant entrer dans le dispositif (elles doivent être communes à Poix de Picardie)

ECOLOGIE	COMPETITIVITE	COHESION HUMAIN/ENVIRONNEMENTAL
Rénovation énergétique des bâtiments publics ( <i>programme CC2SO</i> ) ;	- Soutien aux commerces et artisans : diagnostic portant sur l'existant commercial et accompagnement à une politique de relance ;	- Aménagement des espaces publics (itinéraires cyclables, itinéraires de randonnée et de découverte)
Lutte contre l'habitat vacant ( <i>diagnostic et intégration en 2022 du programme</i> ) ;	- Soutien pour apporter une solution numérique destinée aux commerces ;	- Aménagement de lieux de vie (aire multi-activités)
Rénovation des logements anciens ( <i>programme CC2SO</i> ) ;	- Aides à la rénovation du patrimoine classé communal : Eglise St-Antoine	- Valorisation du patrimoine forestier et naturel et mise en place d'un plan de gestion pluriannuel
Valorisation du patrimoine forestier et naturel et mise en place d'un plan de gestion pluriannuel		

M. MANCAUX Christophe estime que ce programme est très intéressant mais il regrette le décalage, souvent constaté, entre les projets et les réalisations. En effet, les thèmes repris dans ce dispositif « Petites Villes de Demain » sont très similaires aux actions menées par le Département dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs. Pourtant lorsque les appels à projets sont lancés sur deux ou trois ans, compte tenu des démarches à effectuer, les délais paraissent trop courts.

M. le Maire le rejoint tout en précisant que les programmes sont souvent prorogés, ceci sera le cas pour les financements de revitalisation des centres bourgs compte tenu du ralentissement constaté en 2020 du fait de la crise sanitaire.

De plus, il précise que ces actions sont complémentaires avec le dispositif « Petites Villes de Demain ». Le chef de projet sera chargé de la coordination des orientations du binôme, de l'aide à l'ingénierie et de la recherche des financements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la C.C.2.S.O., les communes du territoire désignées « Petites Villes de Demain » et l'Etat.

## **XI – QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire informe l'assemblée que le projet de règlement de l'organisation des marchés hebdomadaires, adressé à tous par le mail, sera examiné par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance fixée le 19 avril 2021 à 19 H.00.

A ce sujet, Mme VASELLI Bérengère tient à préciser qu'elle a rencontré les commerçants du marché du vendredi la semaine dernière et a convenu avec eux d'une réunion ce vendredi 16 avril à 13 H.30. M. le Maire est étonné de l'heure de cette réunion puisque certains d'entre eux ont des obligations professionnelles en début d'après-midi sur d'autres marchés.

Compte tenu du contexte sanitaire et de l'arrêté préfectoral, Mme VASELLI Bérengère précise que seuls 6 commerçants pourront être accueillis lors de cette réunion. Lors de cette rencontre, les commerçants seront informés du projet de règlement et de la nouvelle organisation permettant de sécuriser les usagers. Il leur sera également rappelé l'obligation de déclaration et de dépôt des justificatifs professionnels.

Mme VASELLI Bérengère s'est entretenu avec le maraîcher qui avait d'ailleurs sécurisé lui-même l'espace à l'aide des barrières communales. Il est important d'éviter les accidents.

M. DENIS Mathieu suggère de repousser le marché du vendredi à 9 H.30, après le passage des bus. Mme VASELLI Bérengère précise que si l'espace est bien délimité et sécurisé, l'installation des commerçants ne gêne pas le passage des bus et le stationnement des parents d'élèves.

Par rapport aux Foulées Contynaises, Mme VASSELLI Bérengère (Commission des fêtes) a été interpellé par deux habitants de Loeuilly concernant la pose de fils acier le long du chemin étroit reliant O de Selle à Wailly. Il ne s'agit pas d'une réelle clôture mais la présence de ces câbles peut être dangereuse pour les cyclistes ou piétons qui empruntent le chemin. Il conviendra de vérifier les limites de propriétés à cet endroit et vérifier que le riverain est dans son bon droit. Toutefois, il conviendra également si tel était le cas de privilégier la sécurité.

M. THIERRY Patrick suggère qu'en face du nom de chaque conseiller municipal soit inscrit les commissions dont il dépend, tout comme cela a été fait sur le site internet.

Mme VASELLI Bérengère (Commission Communication) remercie une nouvelle fois M. BONJOUR Gilles pour l'excellent travail exécuté pour le site internet et pense que celui-ci sera mis en ligne la semaine prochaine.

La séance est levée à 22 H.45.